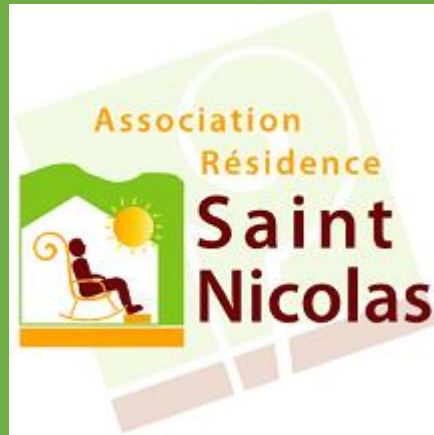
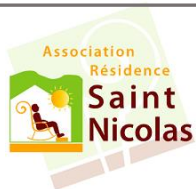




Rapport 2024

I.	Rapport moral	3
II.	Rapport d'activités	9
	1) Présentation de l'Association	10
	2) Les personnes accompagnées	18
	3) Les professionnels.....	26
	4) Les évènements qui ont marqué l'Association en 2024	34
	5) Les partenariats et adhésions.....	36
III.	Rapport financier	38

I. Rapport moral



Rapport Moral - Rapport d'activités – Rapport financier 2024

Je vous présente le rapport moral de notre Association pour l'année 2024.

Les instances se sont réunies :

Le Bureau :

- 25 janvier
- 22 février
- 22 mars
- 23 mai
- 30 septembre
- 29 novembre

Le Conseil d'Administration :

- 29 avril
- 29 octobre

L'Assemblée Générale :

- 24 avril

Monsieur HUGONI a fait part de sa démission du Bureau et a souhaité rester au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a accueilli de nouveaux membres : Valérie PELISSE, Colonel Dominique TURC, Docteur Pierre MERLE, Virginie LEROY.

La liste des membres de l'Association compte 22 membres à octobre 2024 :

1. Aline LEROY, Présidente	13. Marie-Laure PLAN-VIANES
2. Marie-Claude AURAND, 1 ^{ère} vice-Présidente	14. Marie-Jeanne BODONE
3. Dr. Didier CHADEFaux, 2 ^{ème} vice-Président	15. Pierre MOREL A L'HUISSIER
4. Magdeleine ROMEUF, Secrétaire	16. Jacques CAUMON
5. Daniel JAUNault, Trésorier	17. Marie-Paule BONNET
6. Marie-Renée MEYRAND, membre du Bureau	18. Valérie PELLISSE
7. Jean TARDIEU, membre du Bureau	19. Dr. Pierre MERLE
8. Christian BOUQUET, membre du Bureau	20. Dominique TURC
9. Paul DURAND, membre du Bureau	21. Virginie LEROY
10. Bernard DE CAPELE	22. Guy HUGONI
11. Bernard DUBOIS-PAGNON	
12. Jean-Paul ROCHE	

I. LES REALISATIONS EN 2024

1. Ouverture de la Cuisine centrale avec une montée en puissance pour une livraison des repas à Pradelles, Langogne, Auroux, Rosières, Montfaucon et l'approvisionnement à St Alban. Seul l'établissement de Boisset n'est pas desservi.
La qualité de la production s'est améliorée. Reste à régler quelques dysfonctionnements d'ordre logistique (commandes, chargements, livraisons, ...). La mise en place d'une traçabilité du circuit des marchandises depuis la Cuisine Centrale jusqu'à leur livraison est à mettre en œuvre.
2. Les travaux de la résidence FOCH à Langogne ont démarré. L'arrêté du Conseil Départemental de la Lozère reçu en décembre 2024 donne autorisation de fonctionner pour 18 places réparties sur 11 logements (F1/F2). Le projet n'a pas été retenu par le dispositif IDRA. Toutefois, l'Association a obtenu une subvention du Conseil départemental pour montant de 165 000 € afin de rénover le bâti (soit 15000€ * 11 logements). La CARSAT a accordé un prêt de 350 000 € à taux 0 qui sera versé en totalité au terme des travaux, soit à l'automne 2025.
3. Les travaux de création d'une 3^{ème} unité de vie au FAM du Val d'Allier se sont terminés. La visite de sécurité s'est tenue le 2 décembre 2024 ; celle de conformité début 2025.
4. Les travaux au FAM de Rosières se sont poursuivis.
5. Alors que l'établissement de Rosières était en plein chantier, il a fait l'objet d'une inspection en avril 2024 par les services de l'ARS et du Conseil département de la Haute Loire. Cette inspection s'est déroulée sur 2 jours. Le compte rendu exhaustif a permis de soulever des axes d'amélioration qui, pour la plupart, ont été réalisés depuis la visite de la délégation de Haute Loire.
6. La Résidence Service à St Alban a été autorisée pour être transformée en Résidence Autonomie de 25 places (Arrêté du Conseil départemental 48 de la Résidence service de St Alban en Résidence Autonomie, réceptionnée en décembre 2024 pour une effectivité au 1er janvier 2025).

Dans le cadre de la fusion avec l'Association Margeride Accueil, effective le 1er juillet 2022, nous louions les locaux, situés rue de la Baisse, à la Mairie de St Alban. Dans le cadre du projet de création de la RA, suite à un appel à manifestation accepté par les Autorités, la municipalité de St Alban et l'Association se sont accordées pour que nous devenions propriétaires des locaux pour un montant de 675 000 €.
7. Auto-évaluation des établissements de Boisset et de Montfaucon en vue de l'évaluation externe en 2025.
8. Signature du CPOM 48.
9. Lancement du projet de réécriture des projets d'établissement.
10. Lancement du projet de formation professionnelle de VAE inversée. 3 salariés sont concernés par cette initiative expérimentale en collaboration avec l'OPCO Occitanie.

Rapport Moral - Rapport d'activités – Rapport financier 2024

11. La Mairie de Boisset a sollicité l'Association pour la cession d'une servitude de passage pour créer un accès sur le terrain mitoyen à notre parcelle, côté groupe électrogène. Le Maire y envisage la construction sur ce terrain d'un bâtiment pour les employés communaux. L'acte de servitude est signé.

12. Concernant les legs :

- Legs de M. LAPORTE : Une proposition pour le rachat des bois a été annoncée à 22 000 €. La famille a fait une contre-proposition à 11 000 €. L'Association propose 15 000 €. Nous n'avons pas de nouvelle depuis le dernier Conseil d'Administration.
- Legs de M. DELHERM : Le projet de la vente de la maison 39 000 € (restant dû après partage avec la CARSAT) est toujours en cours. Nous n'avons pas de nouvelle depuis le dernier Conseil d'Administration.
- Legs de Mme PEYTAVIN : Des lenteurs sont à déplorer dans le traitement de ce dossier par le notaire de Marvejols. Nous n'avons pas de nouvelle depuis le dernier Conseil d'Administration.

II. LES EMPRUNTS

- 900 000 € pour financer le mobilier de la Cuisine Centrale
- 100 000 € pour investissement à Pradelles (PPI)
- 80 000 € pour l'achat de serveurs ESMS numérique à la DG
- 300 000 € pour l'achat de 7 Trafic Renault.
- 248 000 € pour investissement à Auroux
- 48 000 € pour des travaux d'enrobé et accessibilité à Montfaucon

L'objectif est d'éviter de toucher à la trésorerie, lourdement impactée, en autres, par la prime « Ségur pour tous ».

III. LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT

1. Le projet APATPH à Coucournon en Ardèche

L'Association APATPH située en Ardèche comporte 31 places d'ESAT, d'Entreprise adaptée, de SAVS et de Foyer d'hébergement, réparties entre La Villedieu et Coucournon. Elle est aujourd'hui en déficit et sollicite notre Association pour reprendre tout ou partie de son activité. M. CHAZE fait lecture de leur courrier « appel à manifestation d'intérêt » du 25 juillet 2024.

L'Association a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt en septembre 2024. Le projet présenté consisterait à reprendre une partie de l'activité et de proposer à 9 travailleurs une activité professionnelle qui pourrait être répartie à la Cuisine Centrale, à la Buanderie, ou en prestations de ménage.

Pour information, l'autre partie de l'activité d'APATPH serait reprise par une autre Association.

Le projet de Coucournon est concomitant à celui de Laveyrune.

2. Le projet Laveyrune en Ardèche

L'Association informe avoir déposé un dossier de création d'un Foyer expérimental d'accueil de 40 jeunes âgés de 16 à 28 ans atteints de troubles autistiques, psychiques ou d'amendement Creton (PRS de l'ARS Auvergne Rhône-Alpes).

Le projet de Foyer, dont 6 places d'accueil médicalisé, a pour objectif d'être une étape dans le parcours de vie de ces « jeunes ». Notre objectif est de fournir pour le territoire une réponse complémentaire, globale et adaptée.

Ce Foyer pourra ainsi préparer en partenariat avec les 5 Foyers implantés en Ardèche et les départements d'origine des « jeunes », leur avenir dans les meilleures conditions. Ce projet s'articule autour de 5 grands axes :

1. Offrir des perspectives d'avenir et d'évolution : d'où l'idée d'unité passerelle
2. Travailler les relations familiales : favoriser les retours en familles plutôt que les séjours en hôpital psychiatrique
3. Travailler l'insertion professionnelle : milieu ordinaire ou spécialisé
4. Travailler l'autonomie : apprendre à vivre en appartement
5. Sortir de l'hôpital psychiatrique

Les autorités de l'Ardèche ont lancé l'appel à projet. L'Association Résidence St Nicolas, soutenue par les élus locaux, devra défendre son projet parallèlement à celui de Coucouron dans un esprit de parcours associatif et inter-associatif.

3. Projet O'Vive en Haute Loire

M. VAN AUDENHAEGE et Mme REYNIER, respectivement Président et Trésorière de l'Association présentent O'Vive. L'Association, créée en 1977 est située à Monistrol/Loire. Elle est administrée pour moitié par des familles. Elle gère un ESAT et un Foyer d'hébergement. Le tout a été cédé à l'Association AIMC.

Après avoir réfléchi à maintes solutions, M. VAN AUDENHAEGE sollicite, de par son expérience et son expertise, l'Association Résidence Saint Nicolas pour reprendre le projet car des familles sont laissées sans solution. Leurs résidents ne sont plus en capacité de travailler et il leur faut un lieu de vie adapté.

Le projet présenté est de créer une unité PHV de 24 places (2 unités x 12 résidents). La formule est adoptée par les familles, son Président, le Conseil Départemental, les Elus, le Maire et la Communauté de commune. Ils effectuent la démarche de déposer l'appel à projet auprès de l'ARS pour 2025.

L'Association O'Vive affecterait 1 million d'€. M. CHAZE a rencontré M. SABY du Département de Haute Loire qui encourage l'accueil des personnes vieillissantes en PHV. L'Association propose de faire appel au mécénat pour financer la création de l'immobilier du site. Ainsi, le Département 43 n'aurait que le Prix de journée à financer pour l'accompagnement des résidents.

La gestion de l'UPHV pourrait être mutualisée avec celle de l'AIMC (production des repas, gestion des professionnels administratifs et accompagnants, entretien des locaux, etc.).

IV. POINT RESSOURCES HUMAINES

1. Les Risques psycho-sociaux

L'Association a réalisé un audit sur les RPS au sein de tous les établissements, sauf à Rosière et Boisset.

M. MALARTRE, Intervenant en prévention des risques professionnels et formateur en santé, sécurité au travail, du Cabinet CAPICONSULT a réalisé un audit et rédigé un compte rendu,

Il est intervenu sur 15 journées en 2 temps :

- Information, sensibilisation aux risques psychosociaux
- La mise en place du questionnaire pour l'évaluation des risques psychosociaux

Il a travaillé avec 30 groupes représentatifs des postes de travail présents dans l'association. L'objectif a été d'évaluer les RPS,

- Intensité du temps de travail
- Exigences émotionnelles
- Insécurité de la situation du travail
- Autonomie
- Rapports sociaux au travail
- Sens du travail
- Impact des RPS sur la structure et le salarié,

afin d'envisager les actions à réaliser.

Un travail a été entrepris sur les formations (analyse des pratiques), l'élaboration des organigrammes, la tenue de la GPEC, l'organisation des entretiens professionnels, la rédaction de référentiels métiers et de fiches de poste des responsables de pôle et d'établissements, ...

2. Mouvement de personnel sur 2024 :

- Embauche de Gaëlle AMARGIER, RE à l'EHPAD
- Démission de Jonathan DELAGE, RE au Foyer/FAM de Pradelles
- Recrutement du Dr CHASTANET en remplacement du Dr GENTIL. Le Dr CHASTANET intervient tous les lundis dans tous les établissements de la Lozère et de la Haute Loire par demi-journée.

3. Accord d'entreprise Séniors

Un projet d'accord a été soumis à la signature des représentants syndicaux. La CFDT l'a signé, pas la CGT. Leur opposition a rendu l'accord nul et non avenant. Les membres du Bureau sont surpris par cette décision.

Pour information, tous les élus CSE de l'EHPAD d'Auroux ont démissionné.

V. EN CONCLUSION

L'Association développe des projets innovants répondant à des situations nouvelles et sociétales, que sont l'accueil de personnes en rupture sociale, atteintes d'addictions ou encore de troubles psychiques sortant de l'hôpital psychiatrique voire de la rue, ainsi que les personnes âgées (Résidence autonomie, UPHV, EHPAD).

Le rayonnement de l'Association sur 3 départements, ainsi que la diversité de ses réponses d'apporter des solutions originales et modernes, lui vaut d'être sollicitée pour des projets en Ardèche et en Haute Loire. Ces projets qui sont encore qu'à l'étude, sont des défis à relever. Nous attendons d'avoir les feux au vert des autorités compétentes pour nous lancer.

En interne, l'Association doit réfléchir à la réorientation des résidents de Foyer de vie dont le l'avancée en âge et /ou l'aggravement du handicap nécessitent des soins spécifiques et un accompagnement adapté. Cette question de l'accueil des personnes handicapées qui bénéficie d'une réelle avancée se pose aujourd'hui. Le Sort des UPHV expérimentales est en jeu et nous devons être force de proposition pour leur maintien car depuis 10 ans celle de Pradelles a démontrée toute son utilité.

L'Association entend relever les défis qui se présentent avec dignité et respect des droits fondamentaux des personnes quelle que soit leur situation.

II. Rapport d'activités

1) Présentation de l'Association

Présentation de l'Association

C'est en 1976, au cours d'une discussion entre Lucie PEYTAVIN, Présidente de l'ADAPEI, fidèle de l'Abbé Lucien OZIOL, mère de Danièle, et d'Aline LEROY, Adjointe aux Affaires sociales du Maire de Langogne et Présidente du CCAS, que germe l'idée de répondre aux besoins des personnes qui n'ont plus leur place en ESAT.

La même année, ces deux femmes convainquent l'Abbé Félix VIALLET, Député Maire de Langogne, de réaliser ce projet en réhabilitant l'ancien hôpital laissé vacant suite à la construction d'un nouvel établissement hospitalier.

Ils décident de poursuivre leur réflexion avec l'Abbé Lucien OZIOL, fondateur du Clos du Nid et des Ateliers de la Colagne situés sur le département. La rencontre de ces deux hommes d'exception est déterminante.

L'Abbé Félix VIALLET fait part de ce projet à Madame Simone VEIL, alors Ministre de la Santé, et reçoit d'elle tous les encouragements pour explorer cette voie novatrice.

L'Abbé Lucien OZIOL, désireux de créer un établissement pour les plus âgés de ses « protégés », réalise ainsi ce qu'il avait toujours souhaité c'est-à-dire d'accueillir les personnes en situation de handicap : qui sortent d'ESAT en raison de leur âge, ou de leur incapacité à poursuivre une activité professionnelle, qui n'ont jamais travaillé, ou placées en hôpital psychiatrique et qui n'y ont pas leur place.

Les statuts de l'Association sont déposés le 24 août 1977 et paraissent au Journal Officiel du 13 décembre de la même année. Peu après, l'Association achète à la Commune les bâtiments de l'ancien hôpital de Langogne. Le 17 Octobre 1978, l'Association reçoit un premier agrément pour créer un établissement de 48 lits.

L'Association gère aujourd'hui (2025) 16 établissements et services dont 2 résidences autonomie, 1 EHPAD, 1 centre de vacances adaptées, 1 cuisine centrale, 1 buanderie, 3 foyers d'accueil médicalisé, 5 foyers de vie, 1 unité personnes handicapées vieillissantes ainsi qu'une direction générale. Elle rayonne sur 3 départements : la Lozère, la Haute Loire et le Cantal.

Objet statutaire :

L'Association Résidence Saint Nicolas est une Association Loi 1901, à but non lucratif reconnue Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale.

Elle a pour objet statutaire la prise en charge de tout adulte en situation de handicap mental, avec ou sans handicap moteur, avec ou sans pathologie psychiatrique (modérée et stabilisée), ne pouvant plus travailler ou n'ayant jamais travaillé.

Son objectif principal est de maintenir le plus longtemps possible l'autonomie qu'il a acquise au cours de sa vie, de l'améliorer quand cela est possible, de l'accompagner et de lui proposer un parcours de vie adapté, dans un climat serein, chaleureux, affectif et dynamique.

L'Association a pour missions :

L'Association, de par sa pluralité de structures (foyers de vie, foyer d'accueil médicalisé, EHPAD, unité pour personne handicapées vieillissantes, résidences autonomie), permet d'envisager un accompagnement adapté auprès de chaque résident, en considérant ses capacités d'autonomie, son état de santé, son âge...

- D'assurer le bien-être physique et moral de la personne accueillie ainsi que sa sécurité,
- De maintenir l'autonomie et la développer en adaptant le dispositif d'accompagnement aux besoins des résidents qui évoluent en fonction de leur âge et de leur état de santé,
- De répondre à une notion de parcours et d'inclusion,
- De mettre en œuvre un projet personnalisé en associant chaque résident dans sa construction et son évaluation annuelle.

L'Association gère 16 établissements et services dont 2 résidences autonomie et 1 EHPAD à destination des personnes âgées dit du milieu ordinaire, 1 centre de vacances adaptées, 1 cuisine centrale, 1 buanderie, 3 foyers d'accueil médicalisé, 5 foyers de vie, 1 unité POUR personnes handicapées vieillissantes. Elle rayonne sur 3 départements : la Lozère, la Haute Loire et le Cantal.

L'Association Résidence Saint Nicolas c'est :

- ✓ Un projet associatif
- ✓ Une individualisation dans l'accompagnement des résidents
- ✓ Une diversité d'établissements : situation géographique, dans l'accueil et dans l'accompagnement
- ✓ Une diversité de pathologies des personnes accompagnées
- ✓ Des professionnels formés, engagés dans le projet associatif des résidents qui viennent de divers horizons

L'Association est administrée par un Conseil d'administration présidé par Aline LEROY.

La Direction générale abrite le Siège de l'Association, sise 5 rue Félix VIALLET à Langogne 48300.

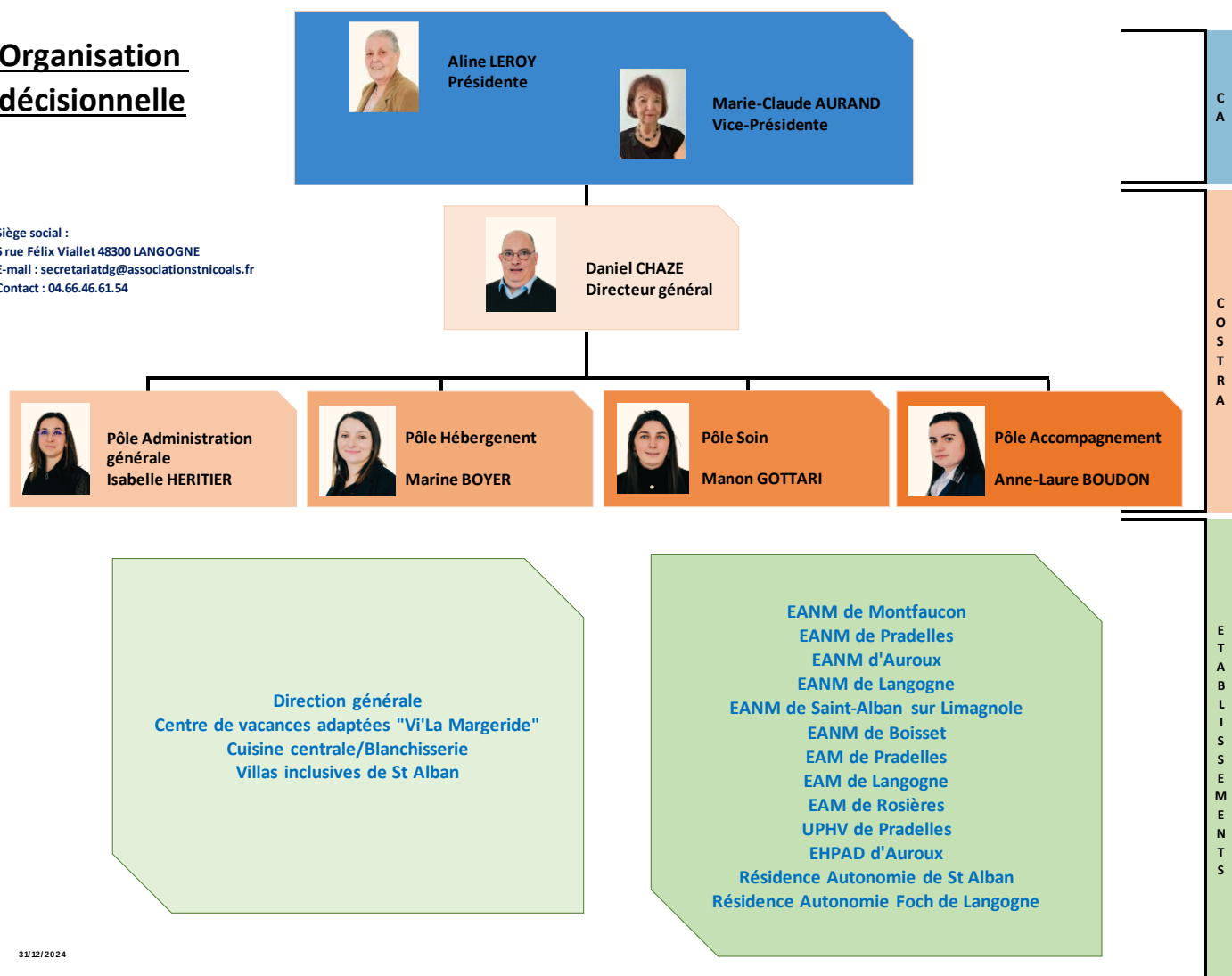
Daniel CHAZE en est le Directeur général depuis 2012.

Organigrammes au 31 décembre 2024

Organigramme décisionnel

Organisation décisionnelle

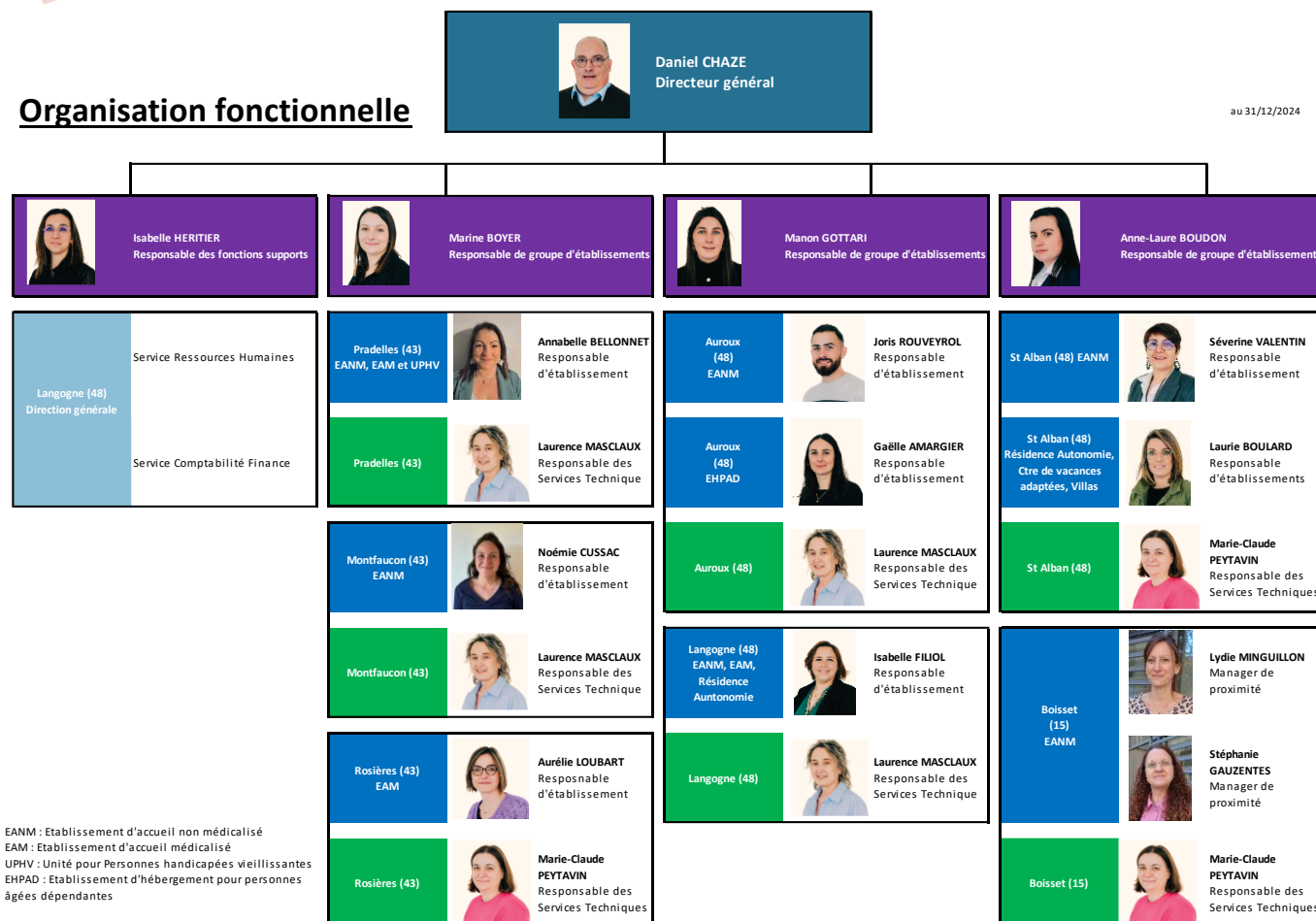
Siège social :
5 rue Félix Viallet 48300 LANGOGNE
E-mail : secretariatdg@associationstnicoals.fr
Contact : 04.66.46.61.54



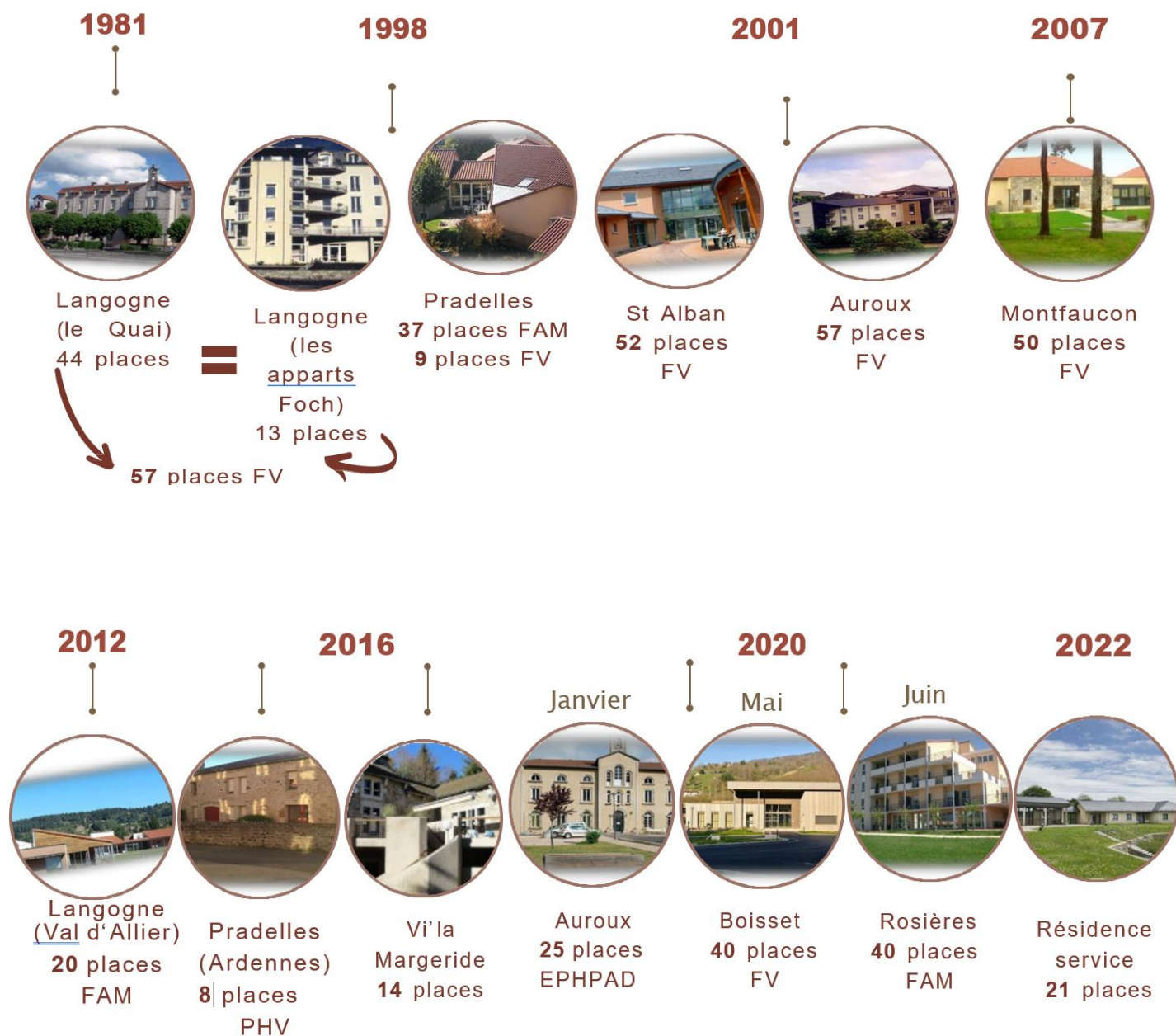
Organigramme fonctionnel

Organisation fonctionnelle

au 31/12/2024

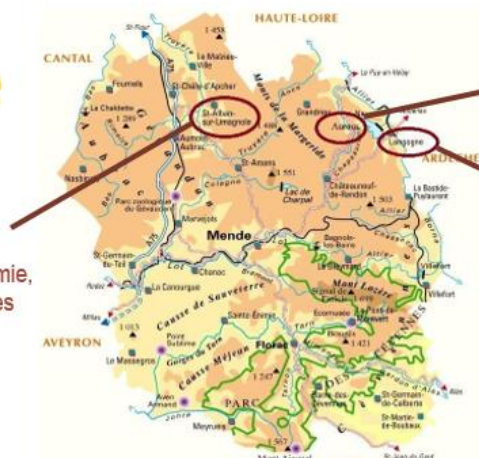


Les structures par année d'autorisation



Lozère

St Alban-sur-Limagnole
foyer de vie,
résidence autonomie,
centre de vacances
adaptées

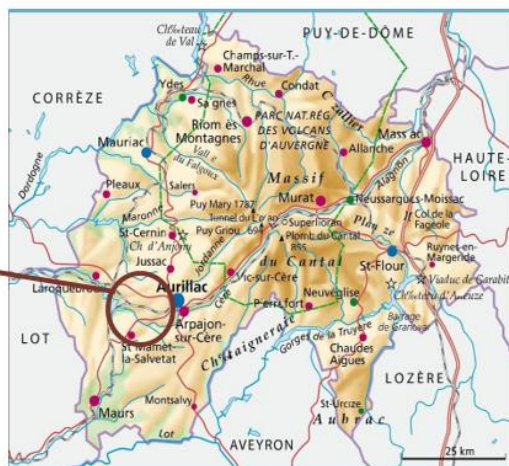


Auroux
foyer de vie,
EHPAD

Langogne
foyer de vie,
foyer accueil médicalisé,
résidence autonomie

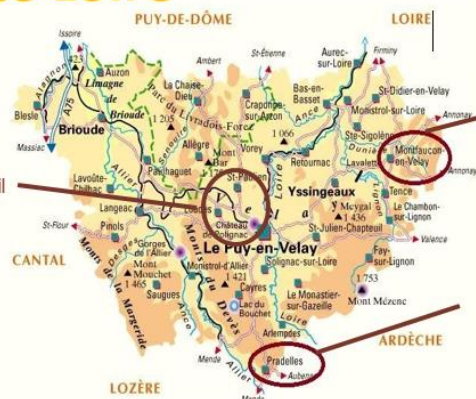
Cantal

Boisset
foyer de vie



Haute Loire

Rosières
foyer d'accueil
médicalisé



Montfaucon-en-Velay
foyer de vie

Pradelles
foyer de vie,
foyer d'accueil médicalisé,
unité pour personne
handicapée vieillissante
(UPHV)

430 places autorisées au 31 décembre 2024

Au total en 2024 :

- 3 Foyers d'Accueils Médicalisés (97)
- 5 Foyers de vie (265)
- 1 Unité Personnes Handicapées Vieillissantes (8)
- 1 Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (25)
- 1 Résidence service (21)
- 1 Centre de vacances adaptées (14)
- 11 Villas inclusives

395 places médico-sociales – 35 autres

Lozère (48) : 246 places
Haute-Loire (43) : 144 places
Cantal (15) : 40 places

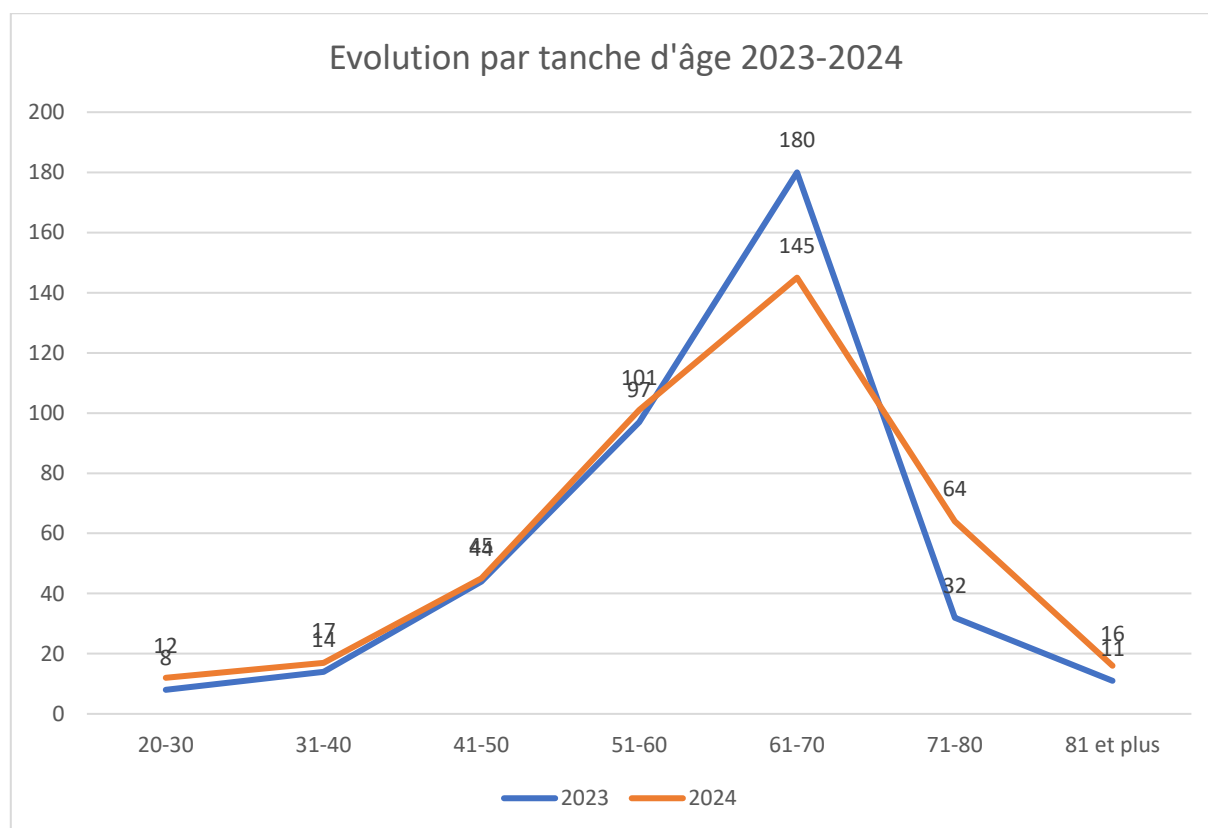
2) Les personnes accompagnées

Age des residents

Tranche d'âge	Hommes	% H	Femmes	% F	TOTAL	% H/F
20-30	9	4%	3	2%	12	3%
31-40	7	3%	10	7%	17	4%
41-50	25	10%	20	13%	45	12%
51-60	64	26%	37	24%	101	25%
61-70	96	39%	49	32%	145	37%
71-80	40	16%	24	16%	64	15%
81-90	5	2%	6	4%	11	3%
91-100	2	1%	3	2%	5	1%
Total	248	62%	152	38%	400	

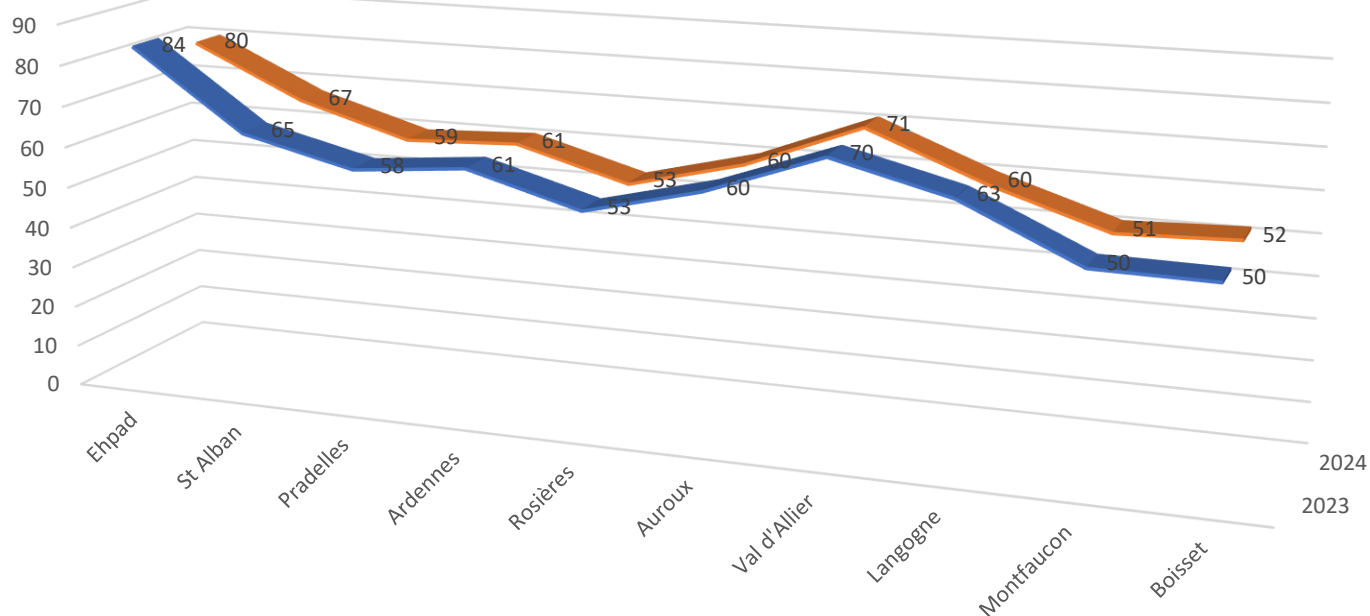
400 personnes ont été accompagnées en 2024. La majeure partie des résidents, âgée de 61 à 70 ans (145 en 2024, 180 en 2023) représentait 36% de la population en 2024 contre 47% en 2023. Les résidents âgés entre 71 à 80 ans représentaient 16% de la population en 2024, contre 8% en 2023. L'Association accueille de plus en plus de jeunes âgés de 20 à 30 ans, 3% en 2024 contre 2% en 2023. Les hommes sont majoritairement représentés, 62% en 2024.

386 résidents ont été accompagnés en 2023, 400 en 2024, soit une évolution de 3,63%.



Age moyen des residents 2023-2024

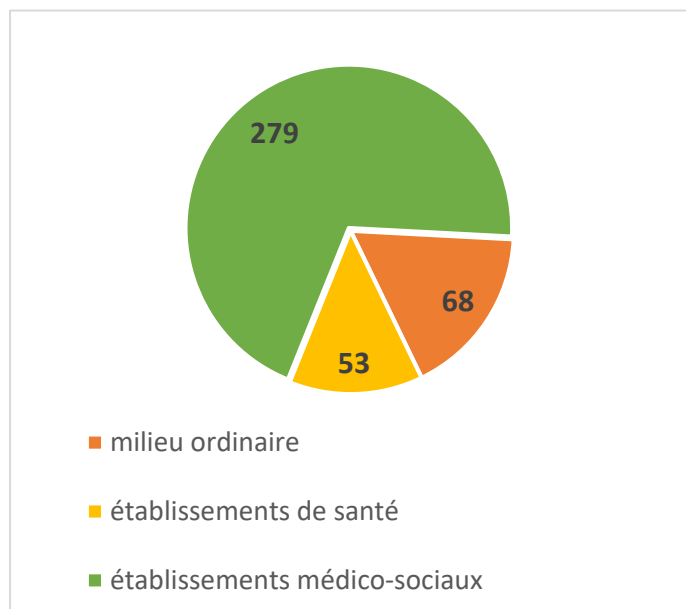
Comme en témoigne le graphique, la moyenne d'âge des résidents au niveau associatif est stable : de 61 ans (2023/2024).



	Ehpad	St Alban	Pradelles	Ardennes	Rosières	Auroux	Val d'Allier	Langogne	Montfaucon	Boisset
■ 2023	84	65	58	61	53	60	70	63	50	50
■ 2024	80	67	59	61	53	60	71	60	51	52

■ 2023 ■ 2024

Origine sectorielle



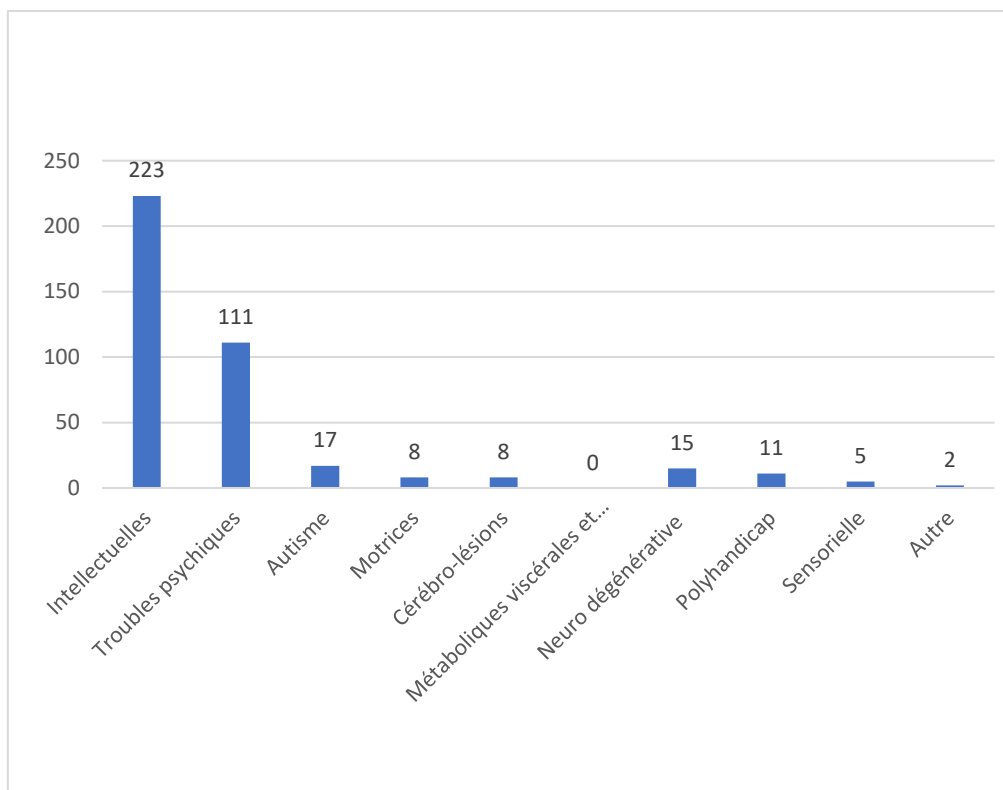
Une majorité des résidents, au nombre de 279, est issue du secteur médico-social, 68 du milieu ordinaire et 53 du secteur de la santé (HP).

Origine géographique



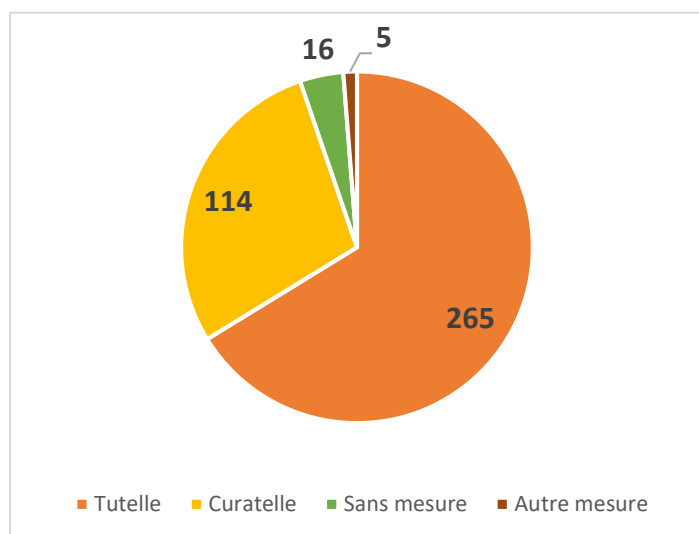
Une majorité des résidents est issue des régions Auvergne-Rhône Alpes et Occitanie. L'Association répond à une demande régionale et de proximité.

Déficiences principales des personnes accompagnées



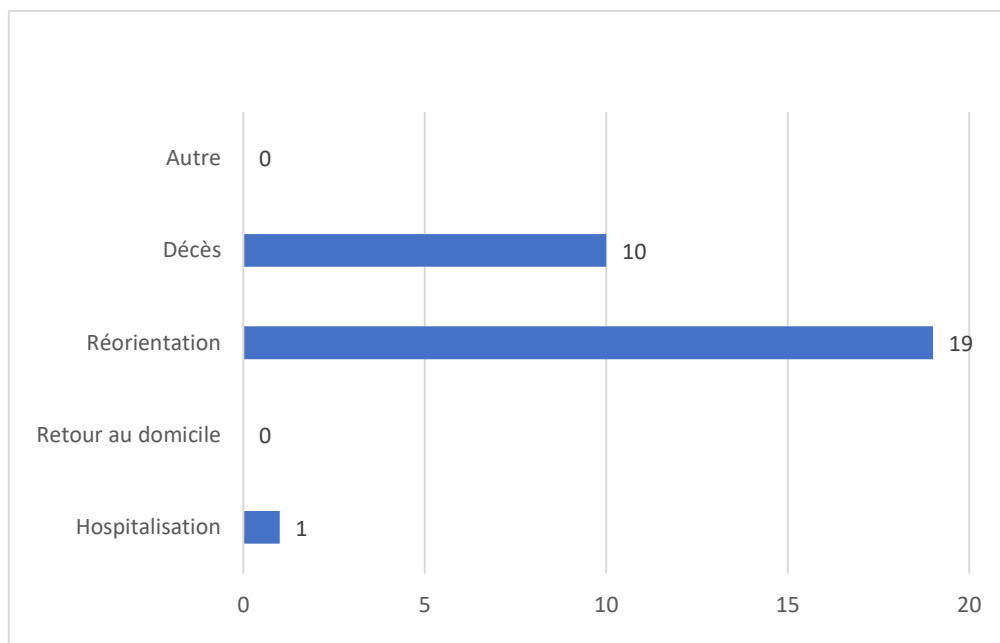
L'Association accompagne essentiellement des résidents atteints de déficiences intellectuelles et de troubles psychiatriques.

Mesures de protection



La majorité des résidents est sous tutelle et pour moitié sous curatelle.

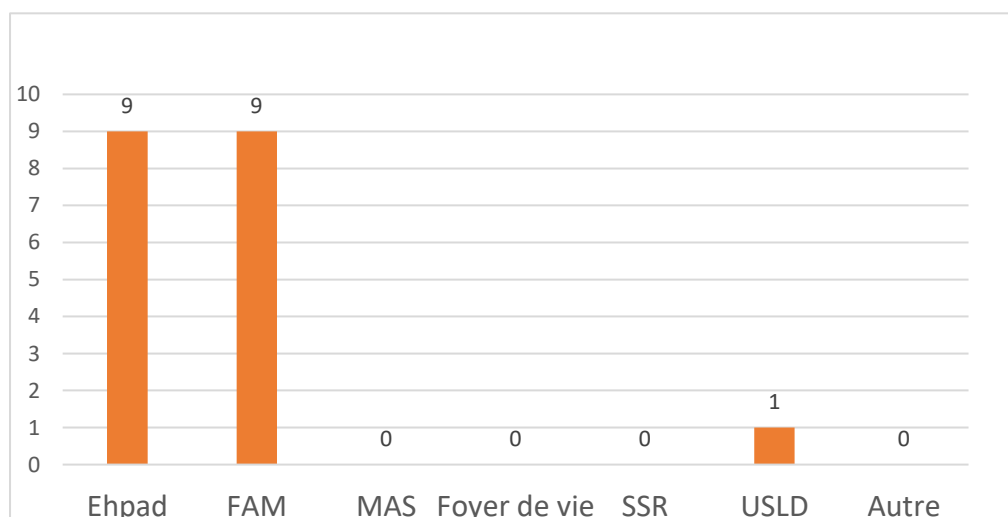
Mouvements – départs des résidents



En 2024, nous avons eu 27 départs dont 10 décès et 19 réorientations.

En ce qui concerne les décès des résidents (2 de l'EHPAD, 1 du FAM de Pradelles, 4 du FAM du Val d'Allier, 2 du Foyer de vie d'Auroux, et 1 du Foyer de vie de Boisset) la moyenne d'âge est de 74,2 ans. Le plus jeune avait 60 ans, le plus ancien 90 ans.

Réorientations des résidents



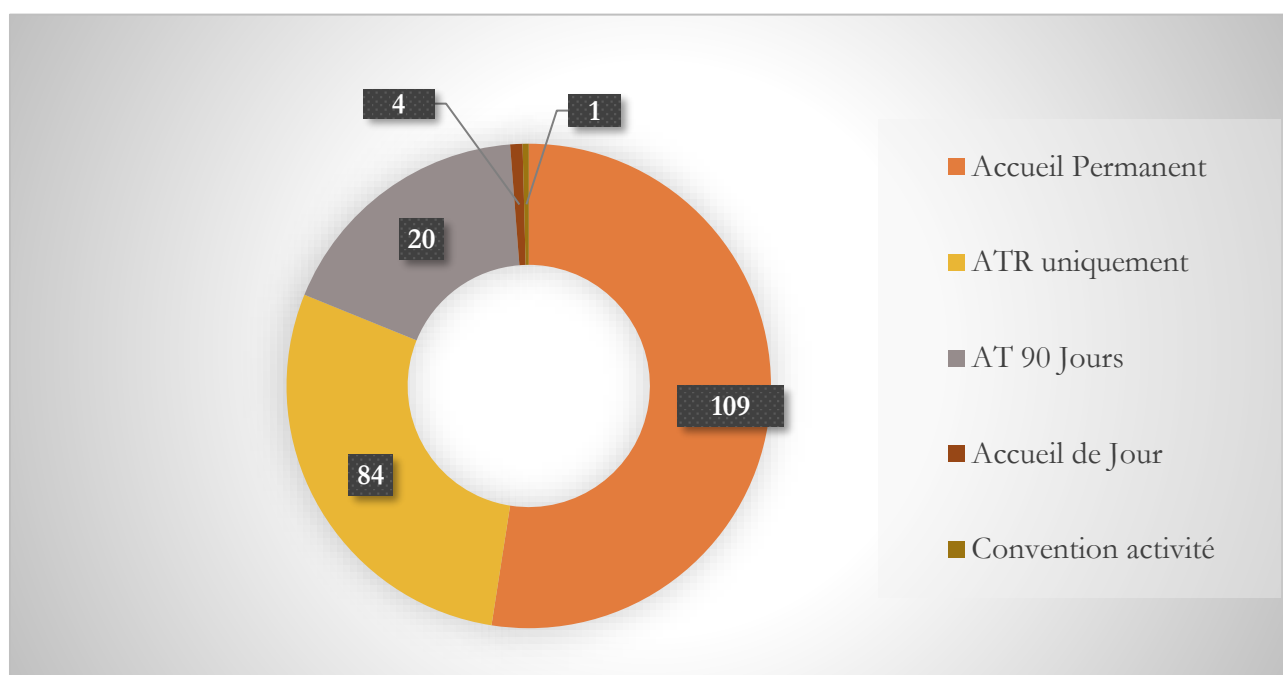
Les départs vers les EHPAD et les FAM représentent 47% des réorientations.

La Commission Parcours associatif

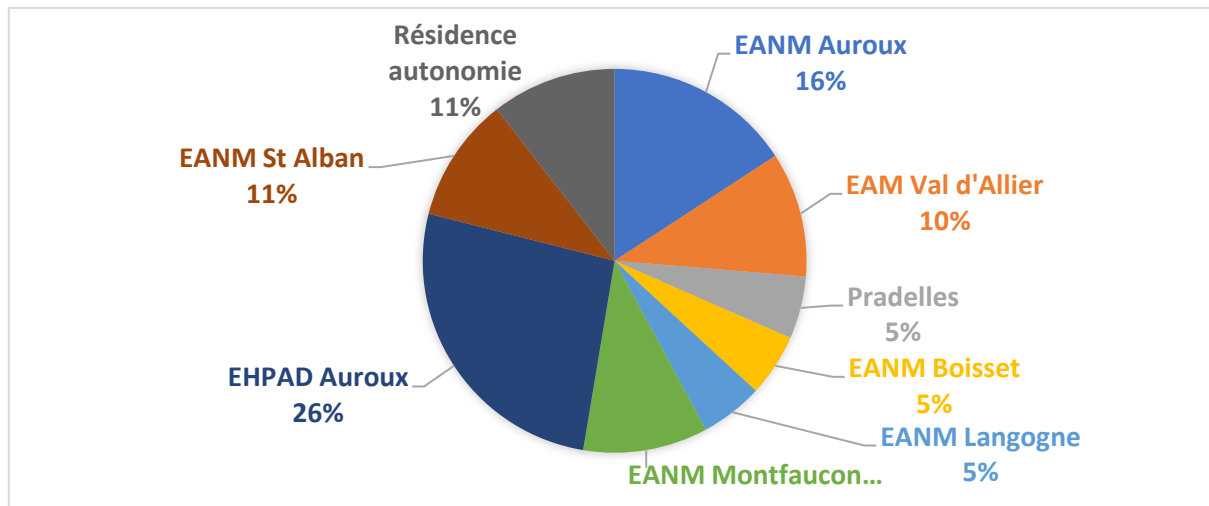
Valeurs fondamentales

- ✓ **Pouvoir d'agir** de chaque personne
- ✓ Respect des **droits fondamentaux**
- ✓ Approche **inclusive** des accompagnements
- ✓ Réflexion **éthique** des membres de la CPA

Nombre de dossiers traités en 2024



% de demandes d'accueil permanent/Etablissement

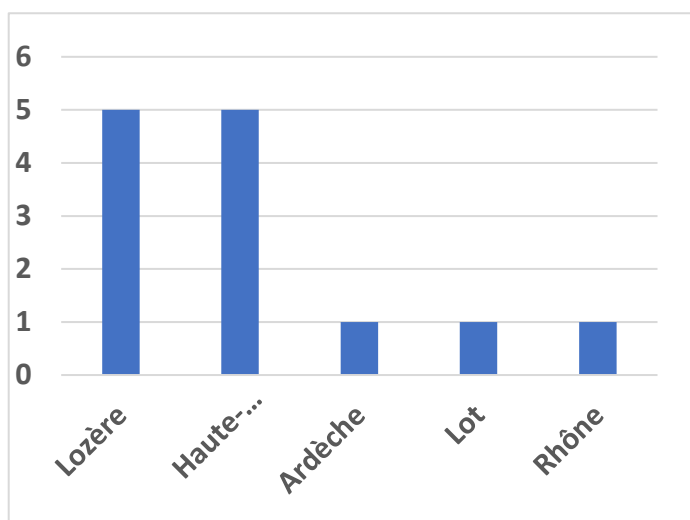
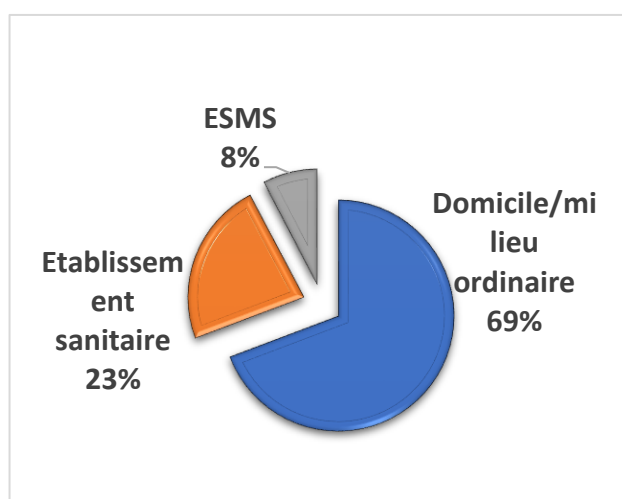


Au total : 20 accueils permanents dont 6 réorientations en interne

Réponse Accompagnée pour Tous (RAPT)

Entre 2023 et 2025 : 13 sollicitations → 11 accueils - Moyenne d'âge : 37,7 ans

Origines : sectorielle et géographique



3) Les professionnels

Cartographie des professionnels

466 ETP au 31 décembre 2024

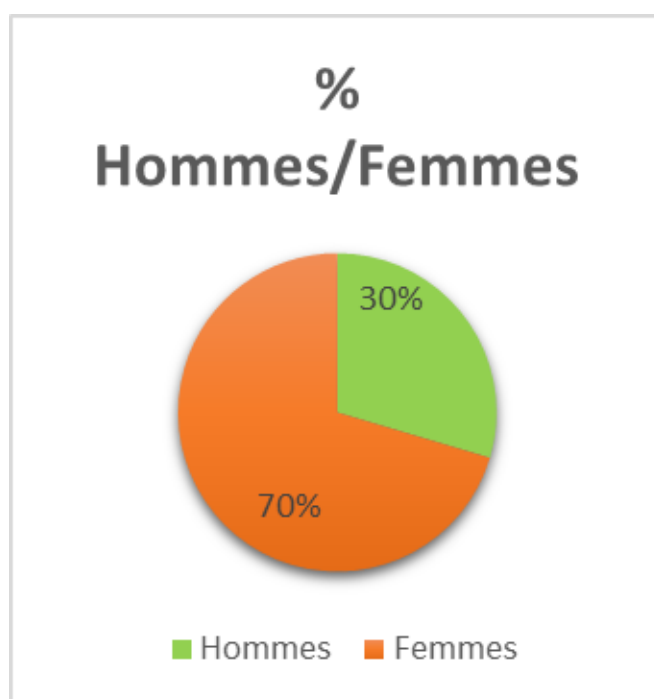
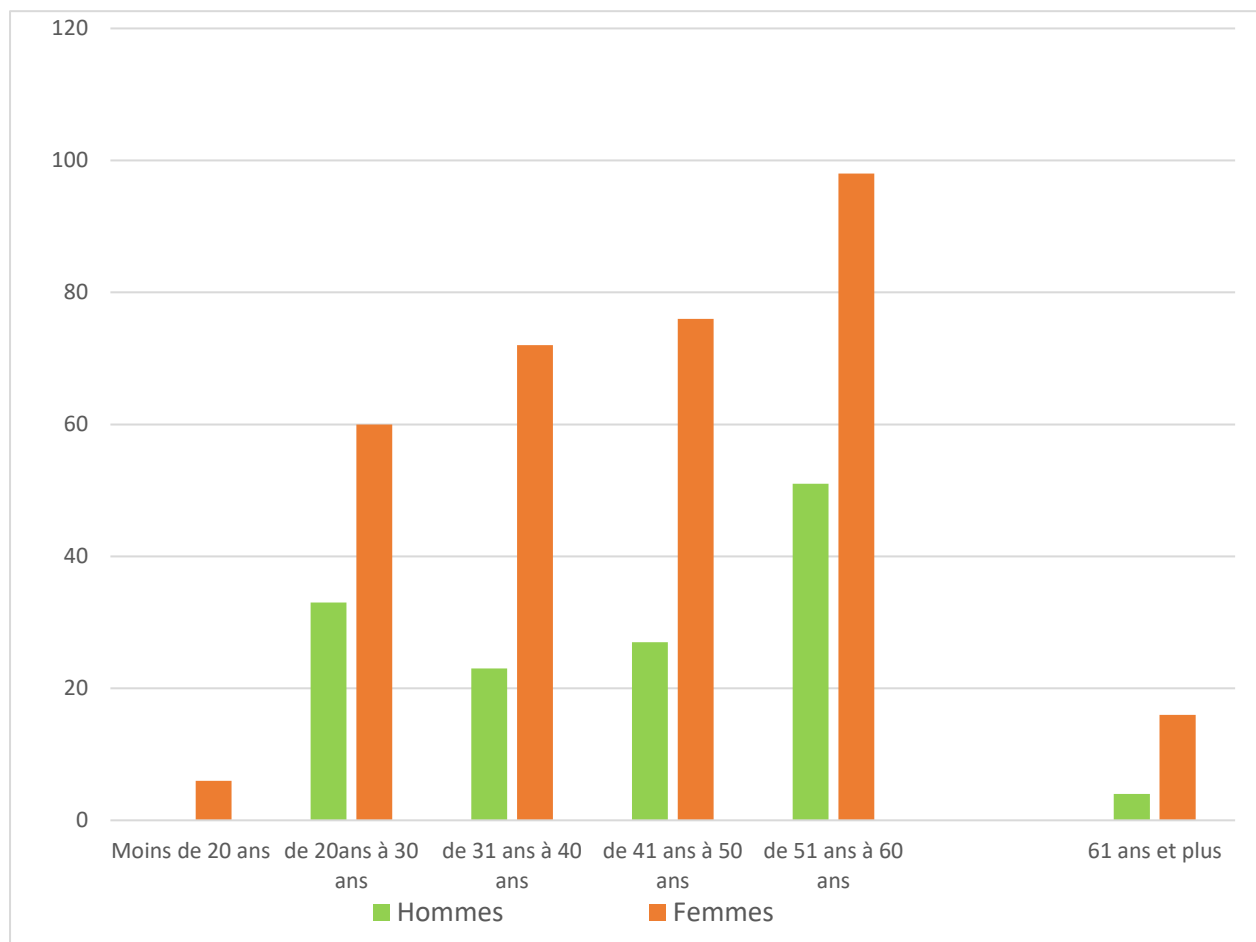
Nombre de CDI	394
Nombre de CDD	63
Formations professionnelles	9

	Hommes	Femmes
Moins de 20 ans	0	6
de 20ans à 30 ans	33	60
de 31 ans à 40 ans	23	72
de 41 ans à 50 ans	27	76
de 51 ans à 60 ans	51	98
61 ans et plus	4	16

	Hommes	Femmes
Total	138	328

Total	466
--------------	------------

Répartition par âge/genre



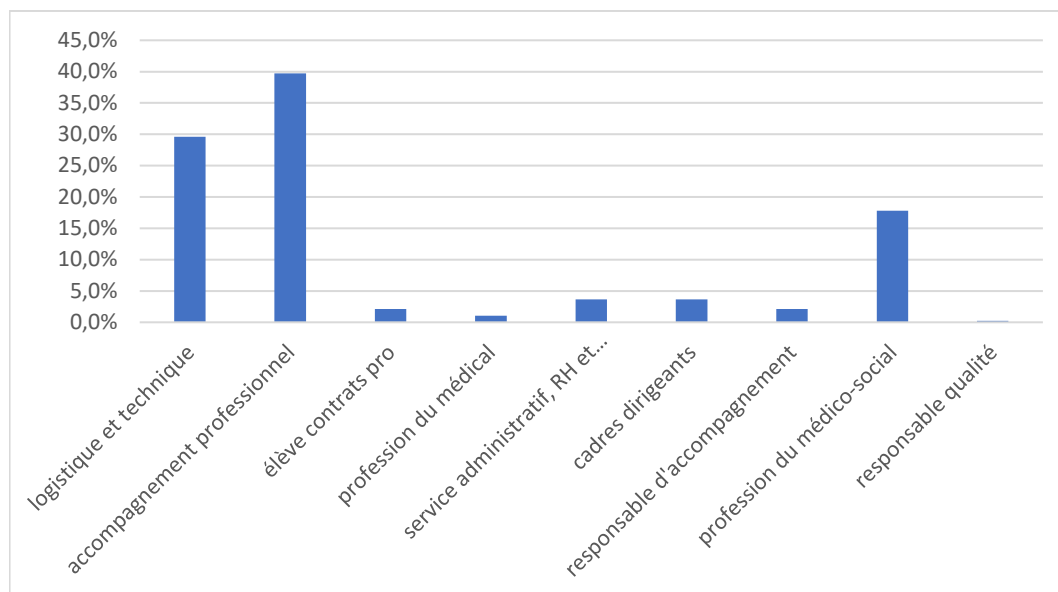
Nombre d'ETP/établissement/genre

H	F	H	F	H	F	H	F
19	41	23	30	10	41	4	4
Langogne		Val		Pradelles		Ardennes	
60		53		51		8	

H	F	H	F	H	F	H	F
25	35	5	17	21	44		8
Auroux		EHPAD		Saint Alban		Résidence service	
60		22		65		8	

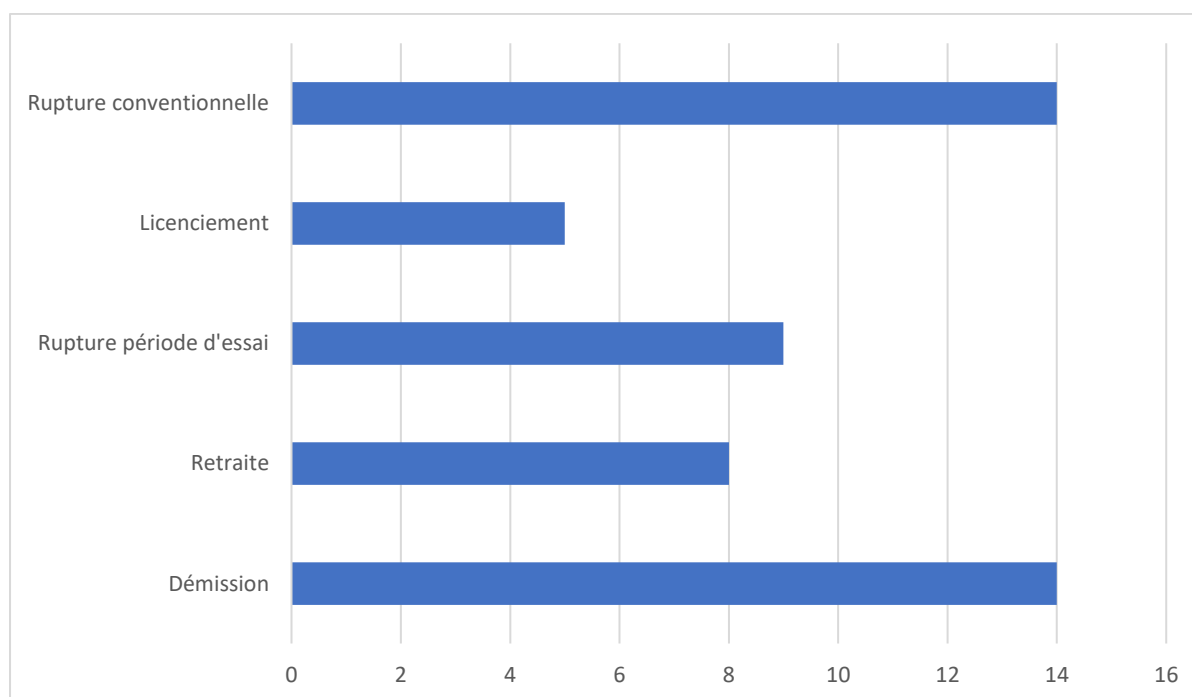
H	F	H	F	H	F	H	F
8	24	3	14	9	31	11	39
Boisset		DG		Montfaucon		Rosières	
32		17		40		50	

Professions représentées



Les métiers de l'accompagnement représentent 39,7% des emplois.

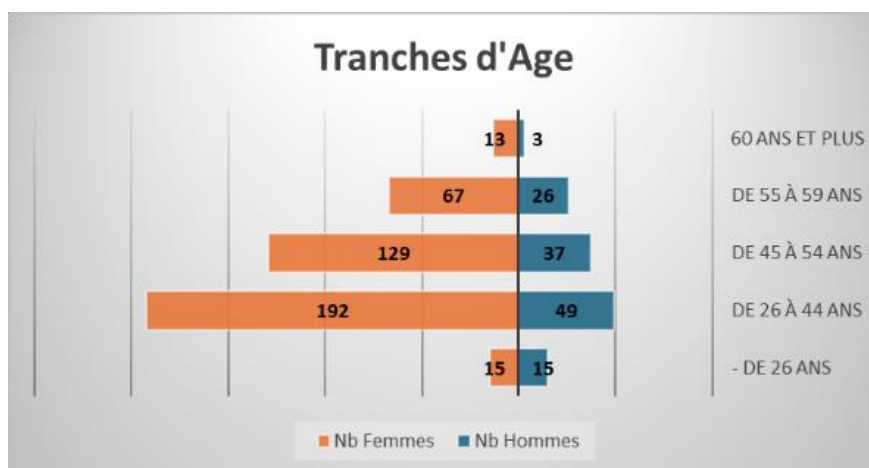
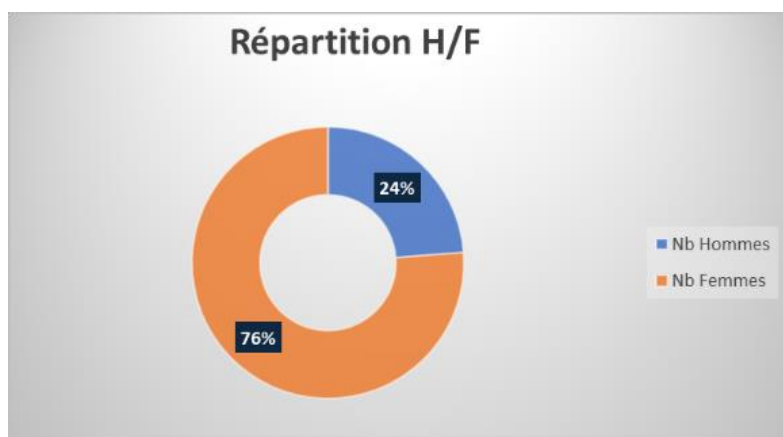
Les départs



La formation des professionnels

546 professionnels ont été formés en 2024

Répartition par tranche d'âge.				
2024	Nb Hommes	Nb Femmes	Total	%
- de 26 ans	15	15	30	10%
de 26 à 44 ans	49	192	241	50%
de 45 à 54 ans	37	129	166	24%
de 55 à 59 ans	26	67	93	10%
60 ans et plus	3	13	16	3%
NC			0	3%
Total général	130	416	546	100%



Top 10 des formations en 2024

Top 10 des formations en 2024

2024	Non Diplômant
Libellé Action	Nb actions
Sécurité et surveillance des locaux (évacuation, incendie, fluides médicaux, gardiennage)	11
ETHIQUE, DEONTOLOGIE ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES DANS LE DOMAINE DE L'INTERVENTION SOCIALE ET EDUCATIVE	11
FSST (Formation de sauvetage secourisme du travail)	8
Cuisine (fabrication /production)	4
INADAPTATIONS SOCIALES (ALCOOLOGIE, TOXICOMANIE, VIOLENCE, SUICIDE...)	3
Accueil des urgences médicales et paramédicales	3
Secourisme	2
Applications informatiques (logiciels, progiciels) liées à la gestion	2
Droit du travail	2
Surveillant de nuit	2

2024	Diplômant
Libellé Action	Nb actions
DEAES (Diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social)	3
(DEAS) Diplôme d'état d'aide-soignant	2
Autres diplômes de l'accompagnement des personnes handicapées	1
DEI (Diplôme d'état d'infirmier)	1
DEASS (Diplôme d'état d'assistant service social)	1

Des formations diplômantes et non diplômantes

2024 Diplômant

CSP	Nb Hommes	Nb Femmes	Total	%
Cadres	0	1	1	13%
Non Cadres	2	5	7	88%
Total général	2	6	8	100%

2024 Non Diplômant

CSP	Nb Hommes	Nb Femmes	Total	%
Cadres	19	86	105	20%
Non Cadres	109	324	433	80%
Total général	128	410	538	100%

3 professionnels suivent une formation DEAES (Diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social), 2 une formation DEAS (Diplôme d'état d'aide-soignant), 1 une formation DEI (Diplôme d'état d'infirmier), 1 DEASS (Diplôme d'état d'assistant service social).

FOCUS sur la **formation** professionnelle

L'Association s'est engagée dans la VAE INVERSEE

La VAE INVERSEE a pour objectif d'acquérir des compétences pratiques tout en travaillant en vue de l'obtention d'une certification ou d'un diplôme. L'entreprise forme les salariés, que ce soit en interne ou en faisant appel à des organismes de formation. Alors que la VAE vise à reconnaître les compétences existantes par le biais d'un processus de validation, la VAE INVERSEE est un modèle de formation où l'acquisition de compétences se fait directement sur le lieu de travail.

Ce format est expérimental et l'Association est la première en Occitanie à s'être lancée dans le projet en partenariat avec l'OPCO Occitanie.

Trois salariés bénéficient de cette formule en vue de l'obtention du Diplôme d'État Accompagnant Éducatif et Social (DEAS). Ils sont formés par 2 Responsables d'établissements (Référénts) et suivis par un Architecte de parcours désigné (Centre de formation externe spécifiquement agréé). Le parcours de formation comprend des enseignements théoriques et pratiques ainsi des enseignements complémentaires associatives (Pathologies psychiatrique 9 jours, Addictions PRAP, AFGSU niveau 2).

À l'issue de la formation, les candidats déposent un livret de formation et se présentent devant un jury pour valider la session d'examen du Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social.

Pendant la durée de la formation, les apprenants sont en contrat de professionnalisation. La formation dure au total 12 mois.

L'OPCO consent une enveloppe budgétaire de 6000 € pour l'ensemble de la formation pour couvrir les frais pédagogiques.

4) Les évènements qui ont marqué l'Association en 2024



L'année 2024 a été marqué par :

- ✓ Ouverture de la Cuisine centrale avec une montée en puissance pour une livraison des repas à Pradelles, Langogne, Auroux, Rosières, Montfaucon et l'approvisionnement à St Alban.
- ✓ Autorisation par arrêté du Conseil départemental 48 de créer une Résidence Autonomie en lieu et place du bâtiment Foch à Langogne.
- ✓ Démarrage des travaux de réfection de l'unité avenue Foch à Langogne, en vue d'une Résidence Autonomie.
- ✓ Poursuite des travaux de réhabilitation du FAM de Rosières.
- ✓ Autorisation de transfert par Arrêté du Conseil départemental 48 de la Résidence service de St Alban en Résidence Autonomie, réceptionnée en décembre 2024 pour une effectivité au 1er janvier 2025.
- ✓ Auto-évaluation des établissements de Boisset et de Montfaucon.
- ✓ Signature du CPOM 48.
- ✓ Lancement du projet de réécriture des projets d'établissement.

5) Les partenariats et adhésions

Participations de l'Association à :

- ✓ la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de Lozère,
- ✓ au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de Haute Loire
- ✓ au Conseil Territorial de Santé de haute Loire
- ✓ au Conseil Territorial de Santé Est Lozère
- ✓ au Conseil Territorial de Santé Ouest Lozère
- ✓ aux différents forums des métiers départementaux et à des ateliers scolaires à l'occasion desquels sont présentés les métiers du secteur médico-social
- ✓ aux travaux portés par les autorités administratives et de tarification

Adhésions de l'Association à :

- ✓ au GAMS 43 (groupement d'associations médico-sociales
- ✓ à la FEHAP (fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs)
- ✓ aux Comités du sport adapté des 3 départements

III. Rapport financier

Activités de nos établissements

	Langogne	Auroux	Val d'Allier	PRADELLES	Ardennes	ST ALBAN
Nbre de journées prévues	20 201	19 916	7 065	16 659	2 898	18 743
Réalisées	20 677	19 986	7 544	16 685	3 356	19 205
HEBERGEMENT et APL	3 819 076	3 665 987	1 401 090	2 097 589	282 523	3 664 361
DOTATION SOINS			490 858	921 163	198 700	
Total Hébergements + Soins	3 819 076	3 665 987	1 891 948	3 018 752	481 223	3 664 361

MONTFAUCON	BOISSET	ROSIERES	Ehpad Auroux	TOTAL
16 714	13 870	14 347	8 690	139 103
17 027	14 826	14 701	8 843	142 850
2 274 068	2 345 501	2 476 316	693 598	22 720 110
		974 940	642 776	3 228 437
2 274 068	2 345 501	3 451 256	1 336 374	25 948 546

Comptes et résultats de l'exercice

Produits d'exploitations

2023 : 27 533 832 € 2024 : 29 923 253 €

Soit + 6,52 %

► Produits de la tarification

2023 : 24 360 987 € 2024 : 25 948 546 €

Soit + 6,51 %

► Produits Exceptionnels

2023 : 432 979 € 2024 : 818 805 €

Dépenses d'exploitation

2023 : 29 653 248 € 2024 : 31 841 584 €

Soit + 7,38 %

► Salaires et traitements

2023 : 13 669 736 € 2024 : 14 358 455 €

Soit + 5,04 %

► Charges sociales

2023 : 4 908 140 € 2024 : 5 369 160 €

Soit + 9,39 %

► Amortissements

2023 : 2 161 131 € 2024 : 2 081 147 €

Soit - 3,70 %

Aide ZRR

2023 : 514 587 € 2024 : 493 990 €

Soit - 4 %

- ▶ Langogne : 106 474 €
- ▶ Auroux : 100 069 €
- ▶ Pradelles : 76 387 €
- ▶ Saint Alban : 100 876 €
- ▶ Direction Générale : 13 080 €
- ▶ Val d'Allier : 41 875 €
- ▶ Ardennes : 6 350 €
- ▶ Rosières : 13 087 €
- ▶ Montfaucon : 35 792 €

Effectifs

Effectifs des salariés en ETP

2023 : 385 ETP

2024 : 349 ETP

Résultat Financier

Charges financières

2023 : 595 039 € 2024 : 728 485€

Soit +22 %

Produits financiers

2023 : 41 212 € 2024 : 78 939 €

Soit + 91 %

Trésorerie

Disponibilités

2023 : 11 674 173 € 2024 : 9 177 583 €

Soit - 21,38 %

Dont:

- ▶ Comptes/Livret banques et caisses 1 948 462€
- ▶ DAT + Comptes Titres 7 221 917 €

Résultat

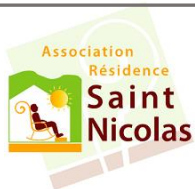
La perte de l'Association s'élève à 657 711.81 € et se décompose comme suit :

	Résultat comptable	Exonérations ZRR	Résultat sans ZRR
Ardennes	-71 094,14	6 350	-77 44
Association	-33 330,61		-33 331
Auroux	44 095,04	100 069	-55 974
Boisset	4 981,10		4 981
EHPAD Auroux	-8507,48		-8 507
CUISINE	-44 068,65		-44 069
Langogne	20 588,23	106 474	-85 886
MARPA de St Alban	-23 020,32		-23 020
Montfaucon	-108 430,91	35 792	-144 223
Pradelles	-401 269,19	76 387	-477 656
Rosières	4 238,91	13 087	-8 848
Siège	3 937,89	13 080	-9 142
St Alban	1 697,66	100 876	-99 178
Val d'Allier	-47 020,40	41 875	-88 895
Villa Margeride	-508,94		-509
TOTAL	-657 711,81	493 990,00	-1 074 257,00

Ratios

Ratios d'analyse financière

Thèmes & intitulés (valeurs indicatives)	Mode de calcul	Valeur de l'indicateur pour 2023	Valeur de l'indicateur pour 2024
1. Endettement à moyen et long terme			
1.1. Indépendance financière (<50%)	$\frac{\text{Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169)} \times 100}{\text{Financements stables du FRI (hors amortissements cumulés)}}$	50,92%	48,94%
1.2. Apurement de la dette (>2)	$\frac{\text{Immobilisations nettes amortissables}}{\text{Dettes financières à moyen et long terme}}$	1,36	1,48
1.3. Durée apparente de la dette	$\frac{\text{Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169)}}{\text{CAF}}$	36,00	14,63
2. Patrimoine immobilier			
2.1. Vétusté des immobilisations (1)			
Construction	Solde créditeur des comptes 28	40,60%	44,34%
Installations techniques, matériel et outillage	Solde débiteur des comptes 21 correspondants	78,03%	79,90%
Autres immobilisations corporelles		70,41%	72,53%
3. Equilibres du bilan			
3.1.a. Fonds de roulement en jours d'exploitation			
Fonds de roulement d'investissement (FRI)		161,36	126,91
Fonds de roulement d'exploitation (FRE)	$\frac{\text{FRI ou FRE ou FRNG} \times 365 \text{ j.}}{\text{Total classe 6 (charges décaissables uniquement)}}$	15,71	9,25
Fonds de roulement net global (FRNG)		177,07	136,16
3.1.b. Besoin en fonds de roulement en jours d'exploitation	$\frac{\text{BFR} \times 365 \text{ j.}}{\text{Total classe 6 (charges décaissables uniquement)}}$	37,85	7,51
3.1.c. Trésorerie en jours d'exploitation	$\frac{\text{Trésorerie} \times 365 \text{ j.}}{\text{Total classe 6 (charges décaissables uniquement)}}$	139,22	128,65
3.2. Réserve de couverture du BFR en jours d'exploitation	$\frac{\text{Solde des comptes 141 et 10685} \times 365 \text{ j.}}{\text{Total classe 6 (charges décaissables uniquement)}}$	13,84	12,76
4. Rotation des postes d'exploitation en jours			
4.1. Stocks (10-20 j.)	$\frac{[\text{Stocks (solde débiteur classe 3)}] \times 365 \text{ j.}}{\text{Total des consommations (comptes 601 à 603)}}$	0,00	0,00
4.2. Créances (< 30 j.)	$\frac{(\text{Solde débiteur comptes 41}) \times 365 \text{ j.}}{\text{Total des produits (comptes 70 et 73)}}$	77,11	48,98
4.3. Dettes fournisseurs (< 45 j.)	$\frac{(\text{Solde créditeur comptes 401}) \times 365 \text{ j.}}{\text{Total des charges (comptes 60 à 62)(2)}}$	50,68	68,43
4.4. Dettes sociales et dettes fiscales	$\frac{(\text{Solde créditeur comptes 43 et 44}) \times 365 \text{ j.}}{\text{Total des charges (comptes 63 et 645 à 647)}}$	141,96	144,61
5. Autres			
5.1. Taux de CAF (5 à 10%)	$\frac{\text{CAF} \times 100}{\text{Total classe 7 (sauf c/775, 777, 7781 et 78) - c/709 et 713}}$	2,19%	4,34%
5.2. Taux de réserve de compensation des déficits	$\frac{\text{Réserve de compensation des déficits (c/ 10686 ou c/ 106856)} \times 100}{\text{Total classe 7 (sauf c/76, c/77, c/786 et c/ 787) - c/ 709 et 713}}$	2,60%	2,18%
5.3. Taux de marge brute d'exploitation	$\frac{(\text{Comptes 70 à 75 - Charges c/60 à 65}) \times 100}{\text{Comptes 70 à 75 - c/709 et c/713}}$	3,19%	4,18%



Rapport Moral - Rapport d'activités – Rapport financier 2024



Siège social

5 rue Félix Viallet - 48300 LANGOGNE

Tél : 04.66.46.61.54 - Mail : secretariatdg@associationstnicolas.fr

Site web : <https://www.foyerstnicolas.fr>